

Famille xxxx

22 000 Saint-Brieuc

Objet : arrêté anti-vélos dans le centre-ville

Saint-Brieuc, le 24 juin 2026,

Monsieur le Maire,

Nous avons assisté hier avec intérêt à la réunion publique que vous avez proposée à propos du « stationnement dans l'hyper-centre ». Lors de cette réunion, une femme a estimé que l'interdiction du vélo dans la zone piétonne centrale protégeait les enfants piétons.

Nous voulons vous faire savoir qu'il met en danger nos enfants cyclistes.

Nous avons fait le choix, il y a bientôt trois ans, de quitter Lyon pour nous installer à Saint-Brieuc. Nous y trouvons ce qu'il nous manquait cruellement dans cette métropole de l'est de la France : la proximité de la nature, des températures clémentes en période estivale, un immobilier relativement abordable, des transports en commun non saturés.

Nous avons toujours fait le choix, en effet, de vivre sans voiture, par conviction écologique. Nous n'en louons ou empruntons que lorsque nous ne pouvons faire autrement. Nous circulons le plus souvent à vélo, mais aussi en bus, à pied ou en train.

Nous avons fait le choix d'acheter une maison dans le centre-ville, au bord du parc des promenades, pour profiter des transports en commun, de la proximité de la gare, de la possibilité de faire toutes nos activités et nos courses à moins de quinze minutes de chez nous.

Nos enfants de 3, 6 et 9 ans sont scolarisés dans les écoles du centre-ville, cette année à Baratoux et Ropartz. Nous y allons et en revenons à vélo, en passant notamment par la rue Charbonnerie. Depuis la mise en œuvre de l'arrêté qui interdit de faire du vélo dans les rues piétonnes entre 9h et 19h, si nous pouvons faire le trajet aller en bicyclette, nous sommes obligés au retour d'emprunter des axes objectivement dangereux pour de jeunes cyclistes (les rues du maréchal Foch et Lamennais, notamment).

Par ailleurs, trois membres de la famille suivent des activités à la Villa Carmélie. Pour nous y rendre, nous devons traverser tout le centre-ville. L'interdiction d'emprunter les rues piétonnes, que nous prenions auparavant sans heurts avec les piétons, complique considérablement nos déplacements et, une nouvelle fois, met en danger les enfants.

L'an prochain, nous avons inscrit nos trois enfants à l'école Berthelot. Le trajet entre notre domicile et cette école implique là encore de traverser tout le centre-ville. Il serait bien préférable de pouvoir le faire par les rues piétonnes que par la rue du 71^{ème}.

L'arrêté indique que les personnes doivent mettre pied à terre pour traverser le centre-ville à bicyclette. Pour tout cycliste, cela peut représenter une contrainte, mais pour les parents de jeunes enfants, c'est une gageure. En effet, il est très difficile de faire rouler à la main un vélo chargé d'enfant(s) (et de cartables, etc.), et cette manœuvre peut s'avérer risquée car le véhicule est déséquilibré. On pourrait en conclure que tous les passagers doivent mettre pied à terre. Or il est impossible de conduire un vélo à la main et de faire marcher simultanément un jeune enfant dans la rue (si tant est qu'il soit assez grand pour marcher).

Notre témoignage peut-il vous convaincre des sérieux problèmes de l'arrêté anti-vélos que vous avez pris au printemps ?

Vous avez dit hier vouloir inciter les Briochines et Briochins à prendre les modes de transport doux. L'arrêté anti-vélos ne va pas dans ce sens, pourtant. Pire, il entrave un mode de vie comme le nôtre qu'il faudrait plutôt encourager, nous semble-t-il, à l'heure où les températures et les prix de l'essence battent tous les records.

De notre point de vue, la ville serait encore plus attractive sans cet arrêté anti-vélos, mais avec davantage de pistes cyclables, avec moins de voitures et des voitures roulant moins vite, avec une fréquence améliorée des transports en commun voire leur gratuité, ou encore avec un service d'autopartage.

Veuillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération,

xxxx

Copies de ce courrier transmises aux associations
« Vélo utile », « Saint-Brieuc Alternatives de Mobilités » et « Cœur briochin »